



Commune de  
Villorsonnens

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE  
COMMUNALE ORDINAIRE  
DU 14 DÉCEMBRE 2015, A 20H00  
A LA HALLE POLYVALENTE,  
A ORSONNENS**

Présidence :	M. François Wicky, Syndic
Ouverture de l'assemblée :	20h00
Participation :	50 citoyens actifs
Excusés :	M. Dean Patterson, Conseiller communal M. Pascal Berset, membre de la Commission financière
Scrutateurs :	MM Jacques Page & Christian Piller

L'assemblée a été convoquée par:

- la parution dans la Feuille Officielle n° 48 du 27 novembre 2015
- le bulletin communal n° 40
- l'affichage aux piliers publics
- le site Internet.

Aucune remarque n'est formulée sur le mode de convocation.

Au nom du Conseil communal, M. Wicky, Syndic, souhaite la bienvenue à tous les participants et ouvre l'assemblée par la lecture du tractanda.

**TRACTANDA**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 20 avril 2015. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal ou sur le site Internet: [www.villorsonnens.com](http://www.villorsonnens.com)
2. Budget 2016
  - 2.1. Présentation générale du budget d'investissement et de fonctionnement
  - 2.2. Budget des investissements, financement et rapports de la Commission financière
    - a) assainissement du ruisseau du Siau à Orsonnens
    - b) renforcement et consolidation des berges de la Neirigue
    - c) déviation d'une conduite d'eau potable à Villarsiviriaux
  - 2.3. Budget de fonctionnement et rapport de la Commission financière
  - 2.4. Vote du budget d'investissement et de fonctionnement
3. Divers

**1. Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 20 avril 2015 ne suscitant aucune remarque ou question, il est accepté à l'unanimité.**

En conformité avec l'art. 12 du règlement de la loi sur les communes, la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

### Informations concernant l'ordre du jour

## **2. Budget 2016**

### **2.2. Budget des Investissements**

#### **a) Assainissement du ruisseau du Siau à Orsonnens**

Depuis plusieurs années, lors d'averses soudaines, le ruisseau du Siau à Orsonnens cause des dégâts sur les terrains en aval de la route Orsonnens-Massonnens. Les eaux de l'important bassin versant s'accumulent à l'embouchure du secteur canalisé et débordent sur la route puis vers les champs et les habitations proches.

L'été dernier, lors d'un orage, une maison a été inondée et les pompiers ont dû intervenir en hâte. Le Conseil communal estime que cette situation inquiétante ne peut pas perdurer c'est pourquoi il a étudié différentes variantes pour rectifier le problème. La proposition suivante a été choisie :

- a) améliorer la rétention avant l'embouchure dans le canal
- b) améliorer la traversée de la route pour éviter les engorgements
- c) modifier l'inclinaison de la route pour diriger les eaux différemment s'il devait encore y avoir des débordements.

Coût de l'investissement  
Financement

Fr 60'000.—sans subvention  
disponibilités de la caisse communale

#### **Rapport de la Commission financière**

L'investissement prévu, basé sur les documents et justificatifs, est supportable par la commune et le mode de financement judicieux. La Commission financière propose d'accepter le crédit de Fr. 60'000.-

#### **Vote**

L'investissement est accepté à l'unanimité.

#### **b) Renforcement et consolidation des berges de La Neirigue**

Les berges de la Neirigue, dans le secteur du Moulin à Chavannes, s'érodent et s'affaissent insidieusement, minées par le courant de la rivière capricieuse. Il est nécessaire d'intervenir pour assainir et renforcer le secteur. Le service cantonal des lacs et cours d'eau a été avisé et participe à la réalisation envisagée par une subvention dont le montant n'est pas encore défini.

Coût de l'investissement  
Financement

Fr 22'000.--  
disponibilités de la caisse communale

#### **Rapport de la Commission financière**

L'investissement prévu, basé sur les documents et justificatifs, est supportable par la commune et le mode de financement judicieux. La Commission financière propose d'accepter le crédit de Fr. 22'000.-

## **Vote**

L'investissement est accepté à l'unanimité.

### **c) Déviation d'une conduite d'eau potable à Villarsiviriaux**

En effectuant des travaux d'amélioration dans le sol de son garage à Villarsiviriaux, le propriétaire M. Laurent Richoz, a constaté que la conduite d'eau potable passe sous son garage, à environ 40 cm de profondeur.

Cette situation, pour laquelle il n'est en rien responsable, met en danger son bâtiment en cas de rupture de conduite et n'est pas conforme à la législation en vigueur.

La Commune, à titre de propriétaire de ladite conduite, est dans l'obligation de rectifier ce fait en procédant à son déplacement.

Coût de l'investissement	Fr 40'000.--
Financement	disponibilités de la caisse communale

## **Rapport de la Commission financière**

L'investissement prévu, basé sur les documents et justificatifs, est supportable par la commune et le mode de financement judicieux. La Commission financière propose d'accepter le crédit de Fr. 40'000.-

## **Vote**

L'investissement est accepté à l'unanimité.

Ensuite, M. le Syndic commente le budget d'investissements chapitre par chapitre, lequel ne suscite aucun commentaire.

### **2.3. Budget de fonctionnement**

Comme annoncé à plusieurs reprises, les prévisions pour 2016 sont conformes aux attentes.

Les points principaux relevés :

- dès l'année 2016, une location de Fr. 6'000.- par an pour le local du feu sera encaissée auprès des communes de Massonnens et du Glèbe.
- Augmentation pour l'entretien de la halle car les vestiaires doivent être assainis.
- La participation à la Tour du Gibloux + tourisme Glâne-Veveyse a subi une augmentation de Fr. 3.-- par habitant.
- Nouveau chapitre concernant la participation au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire.
- Diminution de la participation à la STEP à cause de l'arrivée de la commune de Corpataux-Magnedens.
- L'augmentation dans le chapitre des bâtiments divers est due au projet d'améliorer la cabane forestière et de refaire les volets au café d'Orsonnens.

Le budget présente un résultat pratiquement équilibré se soldant par un bénéfice de Fr. 15'400.—

## **Rapport de la Commission financière**

La Commission financière propose d'accepter le budget d'investissement.

L'élaboration du budget de fonctionnement 2016 nous paraît raisonnable et les estimations montrent que la prudence a été de mise lors de sa réalisation.

Les différents comptes ont été passés en revue pour lesquels aucun poste n'a été sous ou surévalué. Chaque dépense ou recette a été définie soit sur la base d'un justificatif, soit par une prévision tenant compte des éléments connus au moment de la conception de ce budget. La Commission propose d'accepter le budget de fonctionnement.

### **Vote**

L'assemblée accepte les budgets d'investissements et de fonctionnement à l'unanimité.

### **Divers**

M. Wicky donne les informations suivantes :

- aux prochaines élections communales, lui-même et M. Repond ne se représenteront pas pour la nouvelle législature ;
- actuellement ont lieu les ouvertures des offres pour GrangEcole qu'il faudra ensuite attribuer ;
- la Commission pour la vente des bâtiments scolaires est en train de préparer les dossiers pour mettre en vente ces immeubles.
- Aujourd'hui, le CSPIGi fonctionne bien. Pour satisfaire les exigences de l'ECAB et de Frifire, il a fallu commander un nouveau camion tonne-pompe qui est actuellement en construction. Si des problèmes ont surgi au niveau des subventions, tout est rentré dans l'ordre.

La parole est donnée à M. Michel Phillot, qui présente, au nom du comité du COG, les informations au sujet du projet de construction du nouveau bâtiment et de la rénovation de l'ancien bâtiment du CO. Des séances d'information et de discussion auront lieu avant la votation du 28 février 2016.

M. Bertrand Aeberhard demande des précisions sur la convention avec les communes voisines au niveau des pompiers.

La convention de paiement de Fr. 6'000.- par an sur une durée de 20 ans, équivaut au solde du montant pour la réfection du local. Cette manière de faire est ainsi car une commune n'a pas le droit de payer un investissement sur une autre commune.

La convention d'une durée de 8 ans est une convention de travail avec le CSPI Gibloux.

M. Bleuler a constaté que le triangle « travaux » au niveau du local du feu a un support qui déborde sur la voie publique et qu'il n'est pas visible. Il faudrait y remédier avant tout accident.

Avant de clore cette assemblée, M. le Syndic remercie chacun pour sa participation à cette assemblée.

Un remerciement tout particulier à la secrétaire et à la caissière pour leur excellent travail.

Un remerciement aux collègues du Conseil communal avec qui il fait bon travailler, où il règne une bonne ambiance.

Après avoir adressé ses meilleurs vœux, M. Wicky invite chacun à partager le verre de l'amitié.

M. Repond remercie tout spécialement M. le Syndic pour tout le travail accompli.

La secrétaire : J Morel

Le syndic : F. Wicky

